

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z

IBAN FR76 1027 8116 1000 0202 1820 985



Clermont-Ferrand, le lundi 11 avril 2022,

Gérald NIVELON
Président du Comité du Puy-de-Dôme de BasketBall

A

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Puy-de-Dôme,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Clubs du Comité du Cantal et du Comité de l'Allier bénéficiaires d'une convention de rattachement dérogatoire au Comité du Puy-de-Dôme, de BB BRIOUDE,

Mesdames et Messieurs les licencié(e)s Hors Association,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la décision du 7 avril 2022, prise à l'unanimité par le Comité Directeur suite à la [consultation à distance menée du 5 au 7 avril 2022](#) sur la modification du lieu de tenue de l'Assemblée Générale départementale 2022, vous trouverez ci-après une convocation modificative. L'appel à candidature est inchangé.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE BASKETBALL

est convoquée :

DIMANCHE 26 JUIN 2022

Emargement et opérations de vote de 09h15 à 10h00

Assemblée Générale à partir de 10h00

A

PESCHADOIRES

Salle des Fêtes – 36, route de Courpière

Conformément aux Statuts adoptés le 28 juin 2019 à ST-PRIEST-BRAMEFANT, les clubs du département du Puy-de-Dôme, ceux de la Haute-Loire, de l'Allier et du Cantal bénéficiaires d'une convention de rattachement dérogatoire au Comité du Puy-de-Dôme devront être représentés par leur Président en exercice ou une personne licenciée de ce club âgée d'au moins 16 ans et possédant un mandat écrit signé du Président **sous peine d'une amende de 160 euros** (le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis).

Une copie de **licence validée** pour la saison 2021-2022 devra être présentée lors de la vérification des pouvoirs.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE

Conformément aux Statuts de la Fédération Française de Basket Ball adoptés le 20 octobre 2018 à AVIGNON et modifiés le 12 octobre 2019 à VITTEL ainsi qu'au Règlement Intérieur en vigueur de la Fédération, il est fait appel à candidature pour pourvoir les postes de représentants dans le collège départemental pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se déroulera à AJACCIO (Corse) le samedi 15 octobre 2022.

- **2 postes à pourvoir**
- **Est éligible** toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.

Cet appel à candidature est lancé **auprès des clubs et licenciés individuels du Comité du Puy-de-Dôme**. Lors de l'Assemblée Générale, seuls seront appelés à voter pour la désignation des délégués départementaux les clubs du Puy-de-Dôme **dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France** ainsi que les licenciés à titre individuel (Hors Association 63).

L'imprimé d'acte de candidature complété et signé ainsi que la fiche renseignements devront être adressés :

1/ par pli recommandé* (ou remise en mains propres, sous conditions), **au plus tard le mardi 26 avril 2022 délai de rigueur (cachet de la Poste faisant foi)**, à :

Comité Départemental du Puy-de-Dôme de BasketBall (Commission Electorale)
63 avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND

*L'envoi du [recommandé en ligne est autorisé](#)

2/ ET par courriel à contact@basket63.com, accompagné de l'avis de dépôt du recommandé.

Gérald NIVELON
Président du Comité

